



Luxembourg, le 13 mars 2024

Circulaire n°2024-021

# Circulaire

aux administrations communales

## Concerne : Matériel d'information sur le revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le Luxembourg a mis en place un système de protection sociale vaste et ambitieux afin de soulager les ménages dans le besoin et de leur assurer l'accès aux biens et aux services adaptés à leur situation particulière. Or, il a été constaté que certaines prestations ne touchent pas autant de personnes que prévu lors de l'élaboration des dispositifs respectifs. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement a donc décidé de se pencher sur la question du taux de non-recours afin de veiller à ce que toutes les personnes concernées bénéficient des aides auxquelles elles ont droit.

Une des raisons du non-recours aux prestations sociales est le manque de connaissances et d'informations compréhensibles sur les différentes aides disponibles. Le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a donc décidé d'intensifier ses efforts en la matière, en commençant avec le matériel d'information sur le revenu d'inclusion sociale (REVIS).

Ainsi, le ministère a revu la vidéo animée sur le REVIS et l'a traduite dans plusieurs langues ; l'animation est donc désormais disponible dans huit langues (LU, DE, FR, EN, PT, arabe, farsi, tigrinya). De plus, un nouveau dépliant a été élaboré qui explique de manière compréhensible les différentes étapes de la demande REVIS et ceci également en huit langues.

Les communes sont des multiplicateurs importants en raison de leur proximité avec les citoyens. Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir soutenir le ministère dans la diffusion à grande échelle des informations relatives au REVIS afin que nous puissions atteindre un maximum de personnes ; par exemple à travers vos médias sociaux, votre newsletter, votre site web, vos guichets etc.

A cette fin, veuillez utiliser ce lien <https://gd.lu/2Fxf4T> vers l'application OTX où vous trouverez le matériel suivant :

- pour les dépliants : un dossier comprenant les fichiers d'impression et un dossier comprenant les fichiers PDF pour la publication sur les sites web.
- pour les vidéos animées : les fichiers MP4 (par exemple pour un affichage à l'écran dans vos salles d'attente ou sur les réseaux sociaux).





Attention : les fichiers ne sont disponibles sur cette plateforme que jusqu'au 11 avril 2024. Passé ce délai, vous devrez contacter le ministère pour obtenir les fichiers.

Veuillez également trouver ci-dessous les liens *YouTube* des vidéos animées (pour ceux qui préfèrent ces liens pour la publication sur les réseaux sociaux) :

- LU : <https://gd.lu/bPFM0k>
- FR : <https://gd.lu/6zj1MV>
- DE : <https://gd.lu/c9mVMc>
- EN : <https://gd.lu/0vbqj>
- PT : <https://gd.lu/9PpRHP>
- Arabe : <https://gd.lu/8zxtmf>
- Tigrinya : <https://gd.lu/cJZB5z>
- Farsi : <https://gd.lu/b3f0TB>

En ce qui concerne les dépliants, le ministère vous enverra, ainsi qu'aux Offices sociaux, des exemplaires imprimés dans les 8 langues dans les prochaines semaines.

Si vous avez besoin de plus d'informations ou si vous souhaitez commander des dépliants supplémentaires, n'hésitez pas à vous adresser à la cellule *Communication* du ministère via [communication@fm.etat.lu](mailto:communication@fm.etat.lu).

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Ministre de la Famille, des Solidarités,  
du Vivre ensemble et de l'Accueil



Max HAHN

